

Les Estivales Lyon nature

A l'ombre de la forêt

APPEL A PROJETS 2024

Présentation

Lyon nature est le service pédagogique de la Direction Biodiversité et nature en ville, de la Ville de Lyon. Tout au long de l'année, les activités et événements de Lyon nature permettent de découvrir la biodiversité locale et exotique dans les parcs et jardins, au Jardin botanique et au Parc zoologique.

Lyon nature organise dans le cadre de sa programmation estivale 2024 une série d'événements sur la **thématique de la forêt**. Les objectifs de ces événements sont la sensibilisation des publics aux enjeux de la conservation, de protection et de préservation de la biodiversité. A ce titre, les équipes pédagogique et événementielle organisent *Les estivales Lyon nature*. Cet événement devra mettre à l'honneur la découverte de la biodiversité lyonnaise et inviter les publics à venir découvrir au cœur du Parc de la Tête d'or des activités, visites et ateliers inédits, sur le thème des arbres et de la forêt.

Cet appel à projet vise à recruter des structures externes, si possible locales, pour la réalisation d'activités :

- de médiations scientifiques et culturelles : à travers des visites, ateliers, spectacles de musique ou de théâtre, contes et lectures, conférences ;
- Pour un public familial et adulte ;
- En plein air, dans le Parc de la Tête d'or ;
- Gratuites ;

L'évènement se tiendra les mercredis et jeudis du 10 au 26 juillet 2024.

Il se clôturera par un événement le samedi 27 juillet, de 9h à 12h et de 18h à 20h.

Cet appel à projets est ouvert du **18 janvier au 13 mars 2024**. Toute demande reçue au-delà de la date limite ne sera pas étudiée.

Le cadre général

Les prestations sélectionnées pour cet évènement auront pour objectif :

- D'inviter les publics à la découverte des arbres et de la biodiversité des forêts ;
- De diversifier et d'enrichir l'offre de médiation scientifique et culturelle en période estivale ;
- D'inciter à la protection et la conservation de la biodiversité des forêts.

Peuvent répondre à cet appel à projets les structures qui proposent :

1. Des visites, ateliers et conférences ;
2. Des prestations artistiques et culturelles telles que des contes et spectacles (musique, danse, théâtre).

Notre évènement est organisé aux dates et horaires suivants :

- Mercredi 10/07 de 9h à 12h
- Jeudi 11/07 de 9h à 12h et/ou de 18h à 20h
- Mercredi 17/07 de 9h à 12h
- Jeudi 18/07 de 9h à 12h et/ou de 18h à 20h
- Mercredi 24/07 de 9h à 12h
- Jeudi 25/07 de 9h à 12h et/ou de 18h à 20h
- Le samedi 27/07 de 9h à 12h et/ou de 18h à 20h

Vous pouvez positionner votre candidature sur un ou plusieurs créneaux.

Lieux :

1. Les visites et activités se tiendront dans le Parc de la Tête d'or ;
2. Les prestations artistiques et culturelles se tiendront au Jardin botanique, en plein air ;
3. Les conférences pourront se tenir dans des salles équipées, soit au Parc de la Tête d'or, soit à la bibliothèque municipale de Lyon Part-Dieu.

Eco-responsabilité

Candidater à cet appel à projet revient à accepter de votre part ces consignes

Environnement :

La Ville de Lyon demande aux porteurs de projets de mettre en avant des démarches éco-responsables sur leur manifestation, comme la limitation de la production de déchets (si déchets il y a, le porteur de projet en sera responsable et devra repartir avec).

Pour vous aider, n'hésitez pas à consulter le site <http://evenement-durable-agglo.lyon.fr>

Accessibilité :

La Ville de Lyon souhaite que les manifestations proposées soient largement accessibles à tous les usagers des parcs et jardins de la ville, y compris ceux habituellement éloignés des événements de médiation scientifique et culturelle : parents accompagnés de très jeunes enfants, seniors, personnes en situation de handicap. Nous serons sensibles à :

- Vos actions de médiation en direction de ces publics,
- Votre attention à leur accueil pendant l'événement.

Parité :

La Ville de Lyon sera sensible aux projets respectant la parité hommes/femmes.

Conditions de participation -1

Le rôle de la Ville de Lyon est de coordonner l'ensemble des participants organisé autour d'associations ou structures, responsables de leur projet.

Eléments à prendre en compte pour la préparation de votre budget prévisionnel :

- L'accès à l'évènement est gratuit, aucune participation financière supplémentaire ne pourra être demandée au public ;
- La Ville de Lyon ne fournit pas de systèmes d'amplification et de lumière, pensez à prévoir une enveloppe pour couvrir les frais de sonorisation.

Seront retenues les candidatures qui :

- Proposeront obligatoirement des prestations qui aborderont les arbres et/ou la biodiversité de la forêt ;
- S'adapteront aux conditions extérieures ;
- Auront une approche pédagogique et ludique ;
- Auront budgétisé clairement leur proposition (devis complet à l'appui contenant de détail des différents coûts : prestation + frais de transport + frais de repas (possibilité de mise à disposition d'une salle pour manger avec microonde) + frais de logement) – Attention : l'enveloppe disponible pour financer ces prestations est limitée.

Soutien technique :

La Ville de Lyon ne propose pas de soutien logistique : prévoyez vos ressources techniques lors de la constitution de votre dossier. La Ville de Lyon pourra vous apporter une aide (sous conditions) :

- Mise à disposition de matériel (barrières, chaises, table) ;
- Raccordement électrique.

Soutien à la communication :

La Ville de Lyon prend à sa charge la réalisation de la communication globale de l'évènement : affichage, relations presse, programme, site Internet et réseaux sociaux.

Conditions de participation – 2

Candidater à cet appel à projet revient à accepter de votre part la mise en application de ces conditions.

Ce document fera office de contrat pour les Porteurs de projets qui seront retenus.

Chaque Partie (Ville de Lyon et Porteurs de projets) pourra demander la modification, la suspension, la résiliation ou la résolution du présent contrat lorsqu'elle se trouvera dans l'impossibilité d'en exécuter tout ou partie, sous réserve que les conditions ci-dessous soient remplies.

La Partie concernée devra démontrer qu'en raison d'un évènement d'une particulière gravité, elle se trouve dans l'impossibilité d'assurer la tenue des animations ou des spectacles aux dates convenues, en raison notamment d'un manque de moyens suffisants ou lorsque leur mobilisation ferait peser sur elle une charge manifestement excessive.

Seront considérés comme particulièrement graves les évènements constitutifs de cas de force majeure ou de cas fortuits dès lors qu'ils étaient imprévisibles au moment de la conclusion du contrat et qu'ils ont un caractère irrésistible.

La Ville de Lyon se réserve le droit d'annuler l'évènement en cas de force majeure : catastrophe naturelle, écologique ou technologique, une crise sanitaire, une grève de forte ampleur ou encore la mise en place au niveau local ou national de mesures ayant pour effet de restreindre fortement voire d'interdire la circulation des personnes ou l'acheminement des biens, telle la fermeture du parc pour cause de vent violent au-delà de 70km/h.

La Partie concernée devra en informer l'autre dans les plus brefs délais, afin de permettre la recherche d'une solution concertée permettant la poursuite du contrat, après conclusion d'un avenant, le cas échéant, pour organiser :

1. Le maintien partiel des représentations après aménagement des conditions techniques, administratives et financières.
2. Le report des représentations qui ne peuvent avoir lieu.

En cas d'impossibilité de maintien partiel ou de report des représentations, le présent contrat pourra être résilié ou résolu.

Dans tous les cas, les Parties examineront ensemble l'opportunité du versement d'une indemnisation n'excédant pas le montant des dépenses effectivement engagées pour l'exécution du présent contrat. Cependant l'indemnisation pourra être exclue si elle n'apparaît pas nécessaire.

Aucune demande d'indemnisation ne sera acceptée en cas de refus, sans motif objectif et légitime, des propositions de maintien partiel ou de report.

La restitution des sommes versées à titre d'avance pourra également être exigée, le cas échéant.

La Partie présentant une demande au titre du présent article saisira l'autre par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 10 jours calendaires après la survenance de l'évènement en cause. L'autre Partie devra y répondre dans les mêmes formes dans un délai de 10 jours calendaires à compter de la notification de la demande. A défaut de réponse dans le délai précité, la demande sera considérée comme rejetée.

Assurance :

Les 2 parties sont tenues de souscrire les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'animation de l'évènement dans son lieu. Le porteur de projet devra fournir une attestation d'assurance à la Ville de Lyon avant la prestation.

Compétences juridiques :

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent document, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents - de Lyon - mais seulement après épuisement des voies amiables.

Candidater à cet appel à projet revient à accepter les conditions d'annulation précitées.

Conditions de participation – 3

Protection des données personnelles

La Ville de Lyon s'engage, dans le cadre de ses activités et conformément à la législation en vigueur en France (Loi n° 78-017 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite Loi Informatique et Libertés) et en Europe (Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des Données à caractère personnel et à la libre circulation de ces Données [RGPD]), à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des Données à caractère personnel des personnes bénéficiant des services proposés par notre Collectivité, ainsi qu'à respecter leur vie privée.

Protocole sanitaire

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire due à la COVID 19, nous pourrions être amenés à mettre en œuvre un protocole strict qui permettra d'assurer la sécurité des publics, des intervenants et partenaires par la mise en place des mesures barrières.

Procédure

Calendrier prévisionnel :

- Jusqu'au 13 mars 2024 : Réception des candidatures ;
- 13 mars 2024 à 18h : clôture de la réception des candidatures ;
- 14 mars – 31 mars 2024 : sélection des projets selon leur qualité et leur pertinence ;
- 2 avril 2024: résultat de l'appel à projets ;
- Avril 2024 : organisation de l'évènement et de la communication ;
- Juin 2024: partage des éléments de communication.

Comment postuler :

Pour postuler, merci de compléter et d'envoyer le document p.9 et de joindre les documents demandés à l'adresse mail suivante : lou.balanche-herbach@mairie-lyon.fr

Contacts :

Lyon nature – Direction Biodiversité et nature en ville

Balanche-Herbach Lou, cheffe de projet évènementiel Lyon nature / 04.72.10.38.43 / lou.balanche-herbach@mairie-lyon.fr

Nuti Fabien, responsable pédagogique des parcs et jardins / fabien.nuti@mairie@lyon.fr

Garcia Nelly, Responsable outils de médiation & communication / nelly.garcia@mairie-lyon.fr

Dossier de candidature à l'appel à projets

Coordonnées

- *Nom de la structure :
- * Contact (NOM et prénom) :
- * Fonction dans la structure :
- * Adresse mail :
- * Téléphone :

Catégorie de votre proposition :

- Visites, ateliers, conférences
- Prestation artistique et/ou culturelle

Description de votre proposition :

Date(s) et plage(s) horaire(s) privilégiée(s) :

Vous pouvez positionner votre candidature sur un ou plusieurs créneaux.

- Mercredi 10/07 de 9h à 12h
- Jeudi 11/07 de 9h à 12h et/ou de 18h à 20h
- Mercredi 17/07 de 9h à 12h
- Jeudi 18/07 de 9h à 12h et/ou de 18h à 20h
- Mercredi 24/07 de 9h à 12h
- Jeudi 25/07 de 9h à 12h et/ou de 18h à 20h
- Le samedi 27/07 de 9h à 12h et/ou de 18h à 20h

Vos besoins (matériel et/ou raccordement électrique) :

Pour compléter votre candidature, n'oubliez pas de joindre : un visuel de présentation, un devis détaillé.